

Appels d'offres régional 2009

Date limite du dépôt des candidatures : **30 septembre 2009**

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit toutes les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *Projet de coopération scientifique inter-universitaire (PCS)*.

Afin de compléter votre dossier, vous devrez remplir et retourner le **formulaire de candidature**, accompagné des pièces demandées, au Bureau des Amériques de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce formulaire est également disponible à l'adresse internet suivante : www.ameriques.auf.org

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION DE PROGRAMME

Cette action de programme s'adresse aux enseignants et aux chercheurs des institutions membres (<http://www.auf.org/l-auf/nos-membres/>) de la région des Amériques de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Le but de cette action est de développer la coopération durable entre des établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud. Les projets doivent être multilatéraux et être déposés par une université de la région des Amériques quoique les autres universités partenaires n'aient pas nécessairement à provenir de cette région.

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans cette logique d'impulser une structuration durable à la coopération scientifique inter-universitaire, les objectifs spécifiques suivants sont primordiaux :

- le développement du Sud
- le développement de la coopération multilatérale
- l'appropriation des savoirs et leur adaptation aux réalités du Sud
- le soutien aux jeunes chercheurs
- l'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes
- l'implication des femmes

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le caractère **multilatéral** des projets doit être **attesté** tant par leur présentation que par leur contenu.

Les projets sont menés par un réseau d'un minimum de trois universités de pays différents, dont au moins une au Sud. Ces institutions doivent être **membres de l'AUF**.

Quelques exemples de multilatéralité :

- Deux universités du Sud et une université du Nord, toutes de pays différents
- Une université du Sud et deux universités du Nord, toutes de pays différents
- Trois universités du Sud, toutes de pays différents

Les projets adressés au Bureau des Amériques de l'AUF en réponse au présent appel d'offres pour 2009 doivent entrer dans l'une des **trois catégories** suivantes :

Volet 1 : projets partagés de **recherche** (et/ou de formation à la recherche). Ce volet concerne des actions de recherche de courte durée et doit impliquer de jeunes doctorants ou post-doctorants du Sud. La durée maximale de l'appui de l'AUF est de **24 mois pour un montant maximum équivalent à 20 000 euros en dollars canadiens**.

Volet 2 : projets partagés de **formation**. Ce volet répond notamment aux besoins de transformation de cursus en vue de leur adaptation au système « LMD » (licence, master, doctorat). La durée maximale de l'appui de l'AUF est de **12 mois pour un montant maximum équivalent à 10 000 euros en dollars canadiens**.

Volet 3 : projets partagés de **gouvernance universitaire**. Ce volet concerne l'appui aux réformes de l'enseignement supérieur, la professionnalisation, la qualité, l'évaluation, l'innovation... (Ex. : mise en place d'ateliers de formation pour des publics universitaires déterminés, échange de bonnes pratiques, etc.). La durée maximale de l'appui de l'AUF est de **24 mois pour un montant maximum équivalent à 20 000 euros en dollars canadiens**.

Les projets doivent être **appuyés de façon formelle** par les institutions participantes. **Un engagement officiel signé par le plus haut responsable de l'établissement ou par le directeur des relations internationales de chacune des institutions associées au projet doit être fournie** sinon, le dossier ne sera pas étudié.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la sélection des projets sont :

1. la **qualité scientifique** du projet, notamment :
 - la qualité scientifique intrinsèque du dossier
 - l'innovation et l'apport scientifique du projet
2. l'**opportunité régionale** du projet, notamment :
 - la réponse à un besoin de formation et recherche exprimé par le Sud
 - la motivation et l'engagement des universités impliquées dans le projet pour le renforcement des compétences au Sud
 - la valorisation des connaissances et le partage d'expertise vers l'établissement du Sud et sa communauté
 - les retombées scientifiques, sociales et économiques, l'appropriation locale et l'étendue des résultats du projet pour le développement des établissements au Sud
 - le développement et le renforcement du partenariat entre les établissements du Sud et du Nord

5. PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Les dossiers (2 exemplaires) sont transmis par **le responsable des relations internationales** rattaché à l'établissement de la région des Amériques porteur du dossier au Bureau des Amériques de l'AUF. Ce dernier juge de la recevabilité administrative des dossiers. **Une même institution ne peut présenter plus de trois projets**.

L'évaluation et la sélection des projets sont effectuées par la Commission régionale d'experts de la région des Amériques. Le Conseil scientifique de l'AUF valide la sélection des projets. Les projets sont retenus à concurrence des financements disponibles.

Le Bureau des Amériques de l'AUF informe les candidats (responsables scientifiques des projets) et les responsables des relations internationales concernés du résultat de la sélection.

6. FINANCEMENT DES PROJETS

Le montant de la subvention demandée à l'AUF **ne peut excéder ceux spécifiés au paragraphe 3.**

Une attention particulière est accordée aux projets faisant état de partenariats pertinents. Un cofinancement d'au moins 20 % des projets est exigé de la part du partenariat. Des partenaires non universitaires ou d'autres aires linguistiques peuvent être associés au projet.

Le soutien apporté par l'AUF concerne les dépenses suivantes :

- **missions d'enseignement et d'expertise** (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud; frais de séjour plafonnés à 21 jours)
- **bourses d'aide à la recherche** (ne peuvent excéder 25 % des crédits sollicités), pour des bourses offertes à de jeunes chercheurs (850 € par mois au Nord et 750 € par mois au Sud et billets d'avion au meilleur coût)
- **soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus**
- **matériels ou produits scientifiques et d'appui** (20 % au maximum des crédits sollicités)
- **contribution aux frais de fonctionnement** (10 % au maximum des crédits sollicités)

Important : toute assurance (voyage, santé, rapatriement, responsabilité civile, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

Lorsque le projet est retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers est envoyée au responsable scientifique du projet par le Bureau des Amériques de l'AUF. Elle est accompagnée d'une convention qui doit lui être retournée dûment complétée et revêtue du paraphe du responsable scientifique du projet, ainsi que de la signature du responsable des relations internationales.

Pour les **projets sur deux ans**, les crédits sont versés par le Bureau des Amériques de l'AUF en deux tranches égales :

- la **première** après le retour au Bureau des Amériques de **la convention complétée et signée**;
- la **deuxième** après la présentation au Bureau des Amériques **d'un rapport d'exécution de mi-parcours** (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). L'appréciation favorable de ce rapport par la Commission régionale d'experts du Bureau des Amériques de l'AUF conditionne le versement de la deuxième tranche.

Pour les **projets sur une année**, les crédits sont versés par le Bureau des Amériques de l'AUF :

- **70 %** après le retour au Bureau des Amériques de **la convention complétée et signée**;
- **30 %** après la présentation au Bureau des Amériques **d'un rapport final** (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique).

Les crédits accordés doivent impérativement être dépensés dans les deux ans (années civiles) pour les projets des volets 1 et 3 et dans l'année pour ceux du volet 2.

Le projet terminé, son responsable scientifique doit remettre au Bureau des Amériques de l'AUF, dans les meilleurs délais, **un rapport final** (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). En l'absence de rapport final, le responsable scientifique du projet doit restituer la totalité des crédits accordés.

La mise en œuvre du soutien de l'AUF et le suivi du projet sont assurés par le Bureau des Amériques, en relation avec sa Commission régionale d'experts qui est chargée de l'évaluation du projet.

7. CALENDRIER

30 septembre 2009 : date limite de retour des dossiers au Bureau des Amériques

Octobre-Novembre 2009 : traitement, évaluation et sélection des dossiers par la Commission régionale des experts. Validation par le Conseil scientifique.

Décembre 2009 : transmission des résultats et mise en œuvre des projets retenus.